

# AVIS D'ENQUÊTE

**Commune de PIGNAN,**

**Avis d'ouverture d'enquête publique portant sur le déclassement de chemins ruraux dans**

Par arrêté n°55-2014 du 26 novembre 2014 le Maire de Pignan, Michelle CASSAR, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le déclassement de chemins ruraux dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Saint-Estève.

Il sera procédé à une enquête publique sur le déclassement de chemins ruraux dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Saint-Estève sur la commune de Pignan à partir du 17 décembre 2014 et jusqu'au 6 janvier 2015, pour une durée de vingt et un (21) jours.

Le déclassement porte sur plusieurs chemins ruraux :

- Chemin de la Vignasse,
- Chemin rural n°1 pour partie,
- Chemin rural n°2,
- Chemin rural n°3,
- Chemin rural n°5.

Le déclassement de ces chemins ruraux vise à procéder à leur requalification et à leur cession en raison de la recomposition des accès à ce secteur dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Saint-Estève.

En effet, le projet de ZAC offrira une nouvelle organisation de l'espace et des déplacements avec la création notamment de voiries sécurisées accompagnées de pistes cyclables et de trottoirs.

A l'issue de l'enquête, le Conseil Municipal de la commune de Pignan délibèrera sur le déclassement de ces chemins ruraux et sur leur cession.

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Pignan (située Allée des acacias, 34570 PIGNAN) et tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture de la mairie :

- du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h,
- et le vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h,

sauf jours fériés, et ce afin que chaque personne intéressée puisse en prendre connaissance et consigner ses éventuelles observations sur le registre ouvert à cet effet.

Les observations peuvent également être adressées par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie de Pignan, Allée des acacias, 34570 PIGNAN.

# TE PUBLIQUE

## le cadre de l'aménagement de la zone d'aménagement concertée (ZAC) Saint-Estève

Monsieur François LANOT, Inspecteur divisionnaire de police retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations du public à la mairie de Pignan :

- Le **17 décembre** 2014 de **9h à 12h**,
- Le **6 janvier** 2015 de **14 à 17h**.

Un avis d'enquête sera publié en caractères apparents dans deux journaux régionaux diffusés dans le département, quinze (15) jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et rappelé de même dans les huit (8) premiers jours de celle-ci.

Avant le début de l'enquête, le même avis sera affiché à la mairie de Pignan ainsi que sur les tableaux d'affichage communaux et sur le site.

Cet avis sera publié en ligne, sur le site internet de la Commune de Pignan, [www.pignan.fr](http://www.pignan.fr), quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

A l'expiration du délai d'enquête, c'est-à-dire le 6 janvier 2015, le registre d'enquête sera clos et signé par le Commissaire enquêteur.

Celui-ci examinera les observations consignées ou annexées au registre. Il établira ensuite son rapport sur le déroulement de l'enquête et rédigera des conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou défavorables et transmettra l'ensemble de ces pièces au maire dans le délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Pignan aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La personne responsable du projet est le Maire de Pignan.

Mairie de PIGNAN

Allée des acacias

34570 PIGNAN

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est l'Adjoint délégué à l'Urbanisme et aux Travaux de la commune de Pignan, Denis GALINIER.